PPE Parc de Valency
c/o Karim Noureldin
Chemin du Risoux 12
1005 Lausanne
info@karimnoureldin.net

PPE Sourix
c/o Fabrice Merenda
Chemin du Risoux 5
1005 Lausanne
fabrice.merenda@protonmail.ch

Conseil Communal
de la Ville de Lausanne
Place de la Palud 2
1002 Lausanne

Lausanne, le 29 Octobre 2026

Concenrne: Dépôt de pétition

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Communal de Lausanne,

par le présente nous souhaitons vous transmettre notre **pétition visant à transformer le Chemin du Risoux en zone de rencontre à 20km/h.** La demande explicite de cette pétition est imprimée sur chaque copie de ladite pétition, dont nous vous transmettons les originaux avec cette lettre de garde.

107

La pétition a permis de récolter plus de 100 signatures. Nous espérons que ces nombreuses signatures pourront vous convaincre de l'importance de notre demande.

Nous vous prions de bien vouloir nous tenir au courant, par retour d'email, de la bonne réception et de l'examen de notre pétition. Nous sérions ravis d'être reçus par la commission afin de préciser notre démarche ou de répondre à vos questions.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée

Karim Noureldin

Fabrice Merenda

PÉTITION

À l'attention du Conseil communal de la Ville de Lausanne Place de la Palud 2, 1002 Lausanne

OBJET: Classement du Chemin du Risoux en zone de rencontre à 20 km/h

Aujourd'hui, nous, habitant·e·s du quartier, nous nous mobilisons pour transformer le Chemin du Risoux en un espace inclusif et sécurisé, en demandant à la Ville de Lausanne de le classer officiellement en zone de rencontre à 20 km/h.

CONTEXTE

Le Chemin du Risoux est un axe privilégié pour de nombreux·ses enfants qui se rendent à l'école, ainsi qu'un lien piéton avec le parc de Valency. Pour que chacun·e puisse se déplacer en toute sérénité dans cette rue trop étroite pour avoir des trottoirs, il est impératif d'adapter les aménagements urbains: ralentisseurs, pavés, signalisation claire, végétalisation, etc... Cette approche ne vise pas à bannir la voiture, mais à rappeler que la sécurité et la convivialité doivent primer sur la vitesse.

DEMANDE

- **Classer officiellement le Chemin du Risoux en zone de rencontre à 20 km/h**
- Mettre en œuvre les aménagements nécessaires pour tou·te·s les usager·ère·s
- Préserver l'accès aux parkings pour les résident·e·s

Dans cette zone de rencontre proposée, chaque usager·ère trouvera sa place: les personnes âgées pourront marcher sans crainte, les enfants jouer et se rendre à l'école en sécurité, les promeneurs·euses et animaux, profiter du lien vers le parc, tandis que les vélos, trottinettes, scooters et voitures, circuleront sans conflit, à une vitesse respectueuse pour la vie du quartier.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

SIGNATAIRES

info@karimnoureldin.net fabrice.merenda@protonmail.ch